

Solidarité autonomie**Agrandissement de l'EHPAD d'Ecouis et création d'un hébergement Alzheimer**

L'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) d'Ecouis a lancé un projet d'agrandissement pour passer de 50 à 82 lits et créer un hébergement pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Le projet s'inscrit dans le cadre du volet "*prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes*" du "contrat 276 pour 2007-2013", un des éléments forts du plan pluriannuel de rénovation des établissements publics pour les personnes âgées dans lequel le Département de l'Eure est engagé aux côtés du Département de Seine-Maritime et de la Région Haute-Normandie. Le projet répond également aux objectifs fixés par le dispositif et à ceux négociés dans la convention tripartite signée entre l'Établissement, l'État et le Département.

Jusqu'ici, l'établissement d'Ecouis ne disposait d'aucune place adaptée à la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés. Précisons que l'hospice a été transformé en maison de retraite en 1983 et que la maison de retraite est devenue EHPAD début 2005.

Le projet consiste à :

- reconstruire complètement la Maison de retraite à Ecouis
- porter la capacité de 50 à 82 lits. 30 lits d'hébergement permanent classique et 2 lits d'hébergement temporaire Alzheimer sont créés. Les 82 places sont réparties de la façon suivante :
 - 68 lits d'hébergement permanent classique
 - 12 lits d'hébergement permanent Alzheimer
 - 2 lits d'hébergement temporaire Alzheimer
- créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour les résidents de l'unité Alzheimer.

Le PASA, volet du plan Alzheimer 2008-2012, permettra une meilleure prise en charge des résidents présentant des troubles du comportement modérés.

Le Département décide de financer ce projet d'un coût prévisionnel de 16,4 M€ à hauteur de 19,51 % de la dépense subventionnable, soit 3,2 M€.

Les dépenses d'hébergement pour les personnes âgées sont l'un des aspects de l'action du Département en faveur des personnes âgées, avec le versement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le Département mène également des actions pour favoriser l'autonomie des personnes âgées sous l'intitulé de "Bien vieillir". Pour l'ensemble de sa politique "Bien vieillir", il a d'ailleurs été labellisé "Pôle d'excellence territorial 2010" au concours national des villes.